

FORMULAIRE D'INSCRIPTION**PARTICIPANTS**

Nom : _____ Prénom : _____
Date de Naissance : _____ Sexe : _____
Si mineurs, parents : _____
Adresse : _____
Fixe : _____
Portable : _____
Email: _____

ATELIERS

Ateliers Make it /adultes (mixte)
Lundi de 18h30 à 20h

Ateliers Chemins / adultes d'âge mûre
A définir

Ateliers Parents-enfants
Mardi de 15h45 à 16h45

Ateliers "Art-Now" / Ados (10 à 15 ans)
Mercredi de 13h30 à 15h

Ateliers Exploration / Enfants dès 7 ans
Lundi de 17h à 18h30

Ateliers Say-it / Enfants (8 à 13 ans)
Mercredi de 15h à 16h30

MODALITES

1er Semestre / 400.-
Septembre à Décembre

2ème Semestre / 500.-
Décembre à Juin

Année entière/ (Rabais de 50.-) 850.-
Septembre à Juin

Unitaire/ (Séance à 35.-) 100.-
3 cours, dates à choix

Chaque participant peut venir faire un cours d'essai gratuit durant l'année avant de s'inscrire.

Les informations relatives au paiement des ateliers se font à travers l'intervenant(e).

De même, des arrangements comme pour l'échelonnement des paiements ou d'autres accords concernant la fréquentation sont à discuter avec l'intervenant(e).

REGLEMENT

Art. 1

Les ateliers du Coin couleurs sont ouverts à toute personne de pour autant qu'elle soit en mesure de fonctionner de manière autonome en ateliers collectifs ou avec un parent. Si des problèmes connus d'un participant pouvant influencer le fonctionnement de l'atelier pour le participant comme pour le groupe doit être communiqué au moment de l'inscription..

Art.2

Les cours sont calqués sur le rythme scolaire. Intervenant(e) est responsable de transmettre les dates. Si des changements sont effectués par l'intervenant(e)

Art.3

Les cours sont planifiés selon l'année scolaire (septembre à juin). Les horaires et jours de cours, ainsi que les vacances et jours fériés dans l'année, sont remis à chaque élève. Art.4 Les absences ou départ anticipé ne seront ni remplacés ni remboursés saut sur cas exceptionnels. De fait, une demande de remboursement écrite et documenté doit être envoyé à l'école. En cas d'accident, c'est l'assurance de l'élève qui fera fois.

Art.4

Chaque intervenant a la responsabilité d'informer les participants sur les protections nécessaires et les rangements adéquats lors des réalisations. De fait des protections et des espaces de rangement sont disponibles dans l'atelier. Suite à ces informations, chaque participant est responsable de ses affaires et l'école décline toute responsabilité suite à des dégradations.

Art.6

Chacun doit respecter le matériel et l'infrastructure mis à disposition. Les lieux doivent être remis dans le même état qu'au préalable pour les prochains participants. Les dégâts occasionnés par les participants de manière volontaire sont à la charge de celui-ci.

Art.7

Le respect de l'anonymat, le respect d'autrui, le non-jugement et la tolérance sont vivement souhaité lors des ateliers. L'école prend la responsabilité de demander l'accord au représentant légal lors de publications d'œuvres et de photographie de personnes.

Art.8

L'alcool, la cigarette et les drogues seront formellement interdits dans l'enceinte de l'école.

Art.9

La violation de ce présent règlement peut aboutir sur un renvoi du participant. En aucun cas, ce renvoi ne donnera droit au remboursement de l'écologie.

Cocher la case pour accepter les tarifs et le règlement préalablement lu.

Signature:

Le présent formulaire, daté, accepté et signé, est à renvoyer à g.bovard@atelierartemis.ch

ENVOYER